



Prix du 125^e

Lignes directrices et formulaire de demande

APERÇU ET OBJECTIF

Le Prix du 125^e est un fonds unique spécial de 250 000 \$ pour souligner le 125^e anniversaire du Yukon. L'objectif est de financer des projets ou des réalisations extraordinaires et remarquables qui auront des retombées durables au Yukon et ailleurs. De trois à cinq personnes ou équipes basées au Yukon seront sélectionnées et recevront une subvention d'un maximum de 125 000 \$.

Nous sommes à la recherche d'idées uniques et audacieuses qui :

- sont des réalisations personnelles ou d'équipe inspirantes;
- célèbrent des cultures et des identités;
- font du Yukon ou d'une collectivité yukonnaise un endroit meilleur;
- sont un projet incroyable dont vous avez toujours rêvé.

Votre projet ou activité doit être réalisable entre décembre 2023 et décembre 2024. Les bénéficiaires seront tenus de faire connaître leur parcours au reste du Yukon et du monde par l'entremise des médias sociaux. Nous voulons des projets que les gens auront envie de suivre et où vous deviendrez un ambassadeur du Yukon.

Toutes les personnes du Yukon peuvent présenter une demande : personnes autochtones, noires et racisées, nouveaux arrivants et immigrants, personnes 2ELGBTQIA, personnes handicapées et personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté, par exemple.

PROCESSUS DE DEMANDE

Le processus de demande de fonds comporte trois étapes :

Étape 1 : Un demandeur a un mois (du 4 juillet au 4 août 2023) pour soumettre une déclaration d'intérêt qui décrit brièvement sa proposition de projet. Il suffit de remplir le formulaire en ligne : ctdd.smapply.io/prog/125_prize/.

Si vous soumettez une déclaration d'intérêt au nom d'une équipe, choisissez une personne-ressource.

Vous ne pouvez soumettre qu'une seule déclaration d'intérêt pour être admissible au financement.

Date limite pour présenter une déclaration d'intérêt : 4 août 2023, à 23 h 59

Le comité d'examen dressera une liste préliminaire de 15 à 20 candidats et les avisera par écrit d'ici le 18 août 2023.

Étape 2 : Les candidats présélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète détaillant leur plan et leur budget. Ils devront également préparer et soumettre une vidéo de 2 minutes expliquant le projet. Le gouvernement du Yukon pourrait publier un lien vers cette vidéo de 2 minutes.

Date limite de soumission complète : 25 septembre 2023, à 23 h 59

Étape 3 : Parmi les candidats présélectionnés, 10 seront soumis à l'examen du comité de sélection. Les vidéos de ces dix candidats seront diffusées publiquement.

Le comité de sélection choisira de 3 à 5 gagnants. Les gagnants seront annoncés en décembre 2023.

PROCESSUS D'EXAMEN ET DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Un comité d'examen sélectionnera toutes les déclarations d'intérêt admissibles à l'aide des critères de présélection suivants :

Le projet :

- est unique;
- est audacieux;
- bâtit un héritage;
- ajoute de la valeur au Yukon ou à ses collectivités;
- est raisonnable financièrement;
- mobilise le public.

Le demandeur démontre sa capacité à :

- raconter une histoire sur les médias sociaux;
- mener à bien le projet dans les délais prévus.

ADMISSIBILITÉ

Vous pouvez présenter une demande si vous :

- êtes une personne ou un groupe d'au plus 5 personnes;
- avez 18 ans ou plus;
- habitez au Yukon depuis au moins 1 an;
- avez déjà vécu au Yukon et entretenez des liens avec le territoire (ces demandes seront examinées au cas par cas).

NON-ADMISSIBILITÉ

- Entreprises, organismes à but non lucratif, gouvernements
- Personne ou groupe n'ayant pas encore soumis les rapports exigés en vertu d'un accord de financement conclu avec le gouvernement du Yukon
- Personne ou groupe dont la demande présentée au programme est incomplète ou n'a pas été reçue à temps
- Activités utilisant ou présentant du contenu culturel, du savoir traditionnel ou des récits autochtones sans l'autorisation des créateurs, collaborateurs ou membres de la communauté autochtones concernés
- Collecte de fonds, remise de prix, commandite ou remboursement
- Activités religieuses
- Activités incitant à la haine ou à l'intolérance
- Droits de scolarité et frais engagés pour la participation à des programmes d'études postsecondaires ou menant à un diplôme ou à des crédits
- Grands projets d'immobilisations ou d'achat

DEMANDES SÉLECTIONNÉES

Cadre de responsabilisation

Chaque demandeur retenu devra conclure un accord de paiement de transfert avec le gouvernement du Yukon, conformément aux politiques et aux règlements financiers du gouvernement du Yukon. Les exigences en matière de rapports et de conservation des dossiers seront détaillées dans l'accord.

Veillez envoyer votre demande à :

[Prix 125^e – Gouvernement du Yukon | Financement du tourisme et de la culture \(smapply.io\)](https://www.yukon.ca/fr/125prize)

Pour obtenir de l'aide ou de plus amples renseignements sur la soumission d'une déclaration d'intérêt :

Courriel : 125Prize@yukon.ca

Téléphone : 867-332-2659

Pour postuler au Prix 125^e en français, écrivez à l'adresse 125prize@yukon.ca. Nous vous enverrons le formulaire par courriel.